



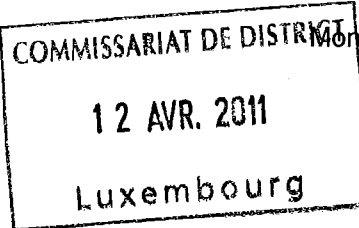
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Direction des Affaires Communales

Luxembourg, le 6 avril 2011

Références: 8/2011/CAC

Affaire suivie par : Claudine Gonzalez



Monsieur le Commissaire de district

à

LUXEMBOURG

Concerne : VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

Objet : Rénovation des immeubles sis aux n°59 et 61 dans la rue Clair Chêne,

Coût suivant devis supplémentaire : 700.000 €

Délibération du conseil communal du 17 décembre 2010

1 pt. 03120

Monsieur le Commissaire de district,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 17 décembre 2010 aux termes de laquelle le conseil communal d'Esch-sur-Alzette a approuvé le devis supplémentaire au montant de 700.000 € relatif à la rénovation des immeubles sis aux n°59 et 61 dans la rue Clair Chêne.

En ce qui concerne la demande de subside jointe au dossier, je tiens à préciser que le budget du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région ne prévoit pas de crédits pour subventionner les dépenses de l'espèce.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire de district, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,
Le Premier Conseiller de Gouvernement

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
14 AVR. 2011

Serge SANDT